



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 85821

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition du rapport fait au nom de la commission d'enquête sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession prévoyant un meilleur contrôle du Parlement sur les choix stratégiques en matière d'enseignement, notamment au travers d'un débat annuel sous l'autorité de la commission de la culture. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Eu égard au principe de séparation des pouvoirs, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a pas compétence pour se prononcer sur cette proposition dont l'éventuelle mise en oeuvre relève de la seule initiative des assemblées parlementaires. Il est simplement possible de relever que : - l'examen de la loi de finances initiale permet, chaque année, au Parlement de disposer de données actualisées sur l'état du système éducatif et d'en débattre à sa convenance ; - l'article 88 de la loi no 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a institué un comité de suivi chargé d'évaluer l'application de ladite loi. Ce comité, qui comprend notamment quatre députés et quatre sénateurs, désignés par les commissions compétentes en matière d'éducation de leurs assemblées respectives, transmet chaque année au Parlement un rapport sur ses travaux. Compte tenu de l'ampleur des champs couverts par la loi précitée, ce rapport annuel offrira aux assemblées parlementaires l'occasion d'organiser régulièrement des débats sur l'évolution du système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85821

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 novembre 2015

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5693

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 10011